

Préfet du Pas-de-Calais
Bureau des installations classées, de l'utilité publique
et de l'environnement

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'EURO VELO ROUTE
N°5 RELIANT LES COMMUNES D'ARQUES ET DE
SAINT-OMER

Avis d'enquête publique

Une enquête publique est ouverte dans la commune d'ARQUES, pendant 15 jours à partir du lundi 5 mai au lundi 19 mai 2025 inclus, portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de l'aménagement de l'euro vélo route n°5, dite des Marais, reliant les communes d'Arques et de Saint-Omer.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique en mairie de SAINT-OMER (siège de l'enquête).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie d'ARQUES, sise Place Roger Salengro, le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que du dossier sous format numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / Aménagement de l'Euro vélo route 5 des Marais ».

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées :

- à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie d'ARQUES, du lundi 5 mai au lundi 19 mai 2025 inclus,
- à les transmettre par courrier en mairie de SAINT-OMER, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
- à les formuler à Monsieur René BOLLE, commissaire enquêteur, qui sera à la disposition du public en mairies, aux lieux de consultation du dossier :
 - Mairie de SAINT-OMER : le lundi 5 mai 2025 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête publique)
 - Mairie d'ARQUES : le mercredi 14 mai 2025 de 14h00 à 17h00
 - Mairie de SAINT-OMER : le lundi 19 mai 2025 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Les observations pourront également être transmises :

- Par voie électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Déposer une observation »

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de SAINT-OMER ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais.

Une copie de ces documents sera également mise en ligne, pendant un an, sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / Aménagement de l'Euro vélo route 5 des Marais ».